BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2900

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

893 481 226 RCS Paris.
GLC GROUP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 274242323.50 EUR.
Adresse : 3, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.
Précédent propriétaire : 893 485 300 RCS Paris. **GLC HOLDING.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : GLC Group Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 3 boulevard de Sébastopol 75001 Paris Capital : 274242323.50 EUR Numéro unique d'identification : 893481226 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : GLC Holding Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 3 boulevard de Sébastopol 75001 Paris Capital : 274182031.90 EUR Numéro unique d'identification : 893485300 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 418436858.00 EUR - passif de 15718911.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la Société Absorbante détient à la date des présentes la totalité des actions composant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée et s'engage à conserver cette détention jusqu'à la Date de Réalisation. En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il n'y aura pas lieu d'augmenter le capital de la Société Absorbante en rémunération de la Fusion, ni de procéder à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante, ni corrélativement de déterminer un rapport d'échange entre les actions de la Société Absorbée d'une part et les actions de la Société Absorbante d'autre part. Le montant prévu de la prime de fusion: néant (fusion simplifiée) . Date du projet commun de fusion : 21.07.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société GLC Group : 21.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société GLC Holding : 21.07.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..